

## **Rapport d'Orientation Budgétaire 2023**

### **Présentation pour le débat en séance du Conseil Municipal du 9 février 2023**

Le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L2312-1 modifié du CGCT, est l'occasion d'une discussion autour des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

#### **Objectifs d'un Débat d'Orientation Budgétaire :**

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Il est le préalable à l'examen du projet de budget primitif.

Ce rapport donne lieu à débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

#### **Le rapport comporte les informations suivantes :**

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comprenant une prévision des recettes et des dépenses.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015, le présent rapport support du DOB est mis en ligne sur le site internet de la Commune.

### **SITUATION MACRO-ECONOMIQUE**

#### **Un ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record et un risque important de récession économique en Zone Euro**

Dans le monde entier, l'inflation a connu des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Sur fond d'incertitudes et d'inflation élevée, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant tandis que les banques durcissent leurs conditions financières.

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7% en octobre 2022. Le conflit a provoqué en Zone Euro d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique.

La zone Euro y fait face en diversifiant ses importations énergétiques mais de façon limitée et coûteuse, avec un risque de rationnement de l'énergie qui pourrait survenir au cours de l'hiver. Par ailleurs, la Banque centrale Européenne lutte activement contre l'inflation et ce durcissement monétaire se fait au détriment de l'activité économique.

Croissance de la Zone € : 1,5%

## **FRANCE : La croissance ralentit mais reste positive.**

### **PIB : (en volume)**

La croissance annuelle française est de 2,7%. Des risques d'aggravation de la crise énergétique, des restrictions de consommation énergétique et une dégradation de la situation sanitaire pourraient concourir à une détérioration de la situation économique française.

<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Prévisions 2023</b>
6,8%	2,7%	1%

**Taux d'intérêt** : remontée rapide depuis le début de l'année 2022 et des incertitudes sur 2023.

**Inflation** : L'inflation française est de 5,3% en 2022 contre 1,6% en 2021 et 0,5% en 2020. Pic attendu en 2023.

La France n'avait cependant pas connu un tel niveau d'inflation depuis le milieu des années 1980. Cette inflation record qui frappe le pays provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

Les hausses de prix significatives jouent principalement au niveau des communes sur les charges à caractère général (combustibles et carburants, électricité, gaz et produits alimentaires dans une proportion moindre).

### **Déficit public :**

<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Prévisions 2023</b>
8,9%	6,4%	4,9%	5%

La stabilisation du déficit en 2023 s'inscrit dans une trajectoire de maîtrise des comptes publics et de retour du déficit publics sous les 3 % du produit intérieur brut (PIB) à horizon 2027.

### **Investissement des entreprises et consommation des ménages :**

Baisse du pouvoir d'achat des ménages du fait de l'inflation et prix à la production élevés en 2022.

**Chômage** : le marché du travail est en tension. Certaines branches industrielles se retrouvent en difficulté face à la crise énergétique.

### **Le taux de chômage : (7,3% fin 2022)**

La part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement a atteint des niveaux inédits. 81% des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67% dans le domaine des

services et 82% dans celui de la construction. Le déséquilibre sur le marché du travail proviendrait d'un besoin de main d'œuvre complémentaire.

#### **Croissance modérée de l'encours de dette :**

- + 1,5% en 2021 après +2,4% en 2020 et +0,2% en 2019
- +1,6% en 2022

#### **Solde budgétaire de l'Etat :**

2022 : -143 milliards d'€

2021 : record de -200 milliards d'€ en 2021

2020 : - 180 milliards en 2020.

#### **Recettes courantes :**

2022 : 300 Milliards.

### **Principales mesures relatives aux collectivités contenues dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027**

#### **➤ Mesures de protection contre l'inflation**

- **Prolongation du bouclier tarifaire** mis en place au 1<sup>er</sup> février 2022 jusqu'au 31/01/2024 avec limitation de la hausse des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité à 15% en faveur des petites collectivités de moins de 10 employés avec moins de 2M€ de recettes et éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Les ménages continueront à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité sera limitée à 15% (**contre 4% en 2022**). **Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%**. Les très petites entreprises (TPE), les plus petites communes et les structures d'habitat collectif (EHPAD, résidence autonomie...) seront également éligibles au bouclier tarifaire. **Le coût net des boucliers tarifaire est estimé à 21 milliards d'euros (contre 15 milliards initialement).**

- Prise en charge des dépassements tarifaires pour les collectivités susceptibles de bénéficier du tarif réglementé et ayant souscrit d'autres contrats, quelle que soit leur taille. **L'amortisseur d'électricité** est estimé à 1Md€ pour les collectivités locales. Une collectivité peut être éligible à l'amortisseur électricité et être éligible au filet de sécurité. L'amortisseur permet une réduction de prix.
- La CVAE est supprimée progressivement, en 2 temps afin de financer le bouclier énergétique. Des mesures de compensations pour les collectivités seront prises pour compenser la perte de ressources du fait de la crise énergétique.

#### **➤ Instauration d'un filet de sécurité (1 930 Millions d'€) : aide pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice sous conditions.**

- Epargne brute 2023 en baisse de plus de 25% entre 2022 et 2023
- Augmentation des dépenses d'énergie, électricité et chauffage urbain supérieure entre 2022 et 2023, à 60% des recettes réelles de fonctionnement
- Pour les communes : le potentiel financier par habitant doit être inférieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate.

La dotation/ commune est égale à 50% de la différence entre :

- L'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergies diverses entre 2022 et 2023)
- et 60% de celle des recettes réelles de fonctionnement.

Le filet de sécurité correspond à une forme de recette de compensation versée par l'Etat.

430 M€ : montant du filet de sécurité 2022

2,5 Md€ : montant de l'amortisseur et du filet 2023

➤ **Compensation de l'augmentation du RSA** (120 M€ au bénéfice des départements)

➤ un « fonds vert » de 2 milliards d'euros au titre de la transition écologique des collectivités sera débloqué en 2023.

➤ La contractualisation revient. On passe du pacte de stabilité (contrats de Cahors) au pacte de confiance. Centré sur les dépenses de fonctionnement, il prévoit une progression égale à l'inflation – 0,5% avec un suivi par type de collectivité et des sanctions pour les grandes entités qui ne respecteraient pas les consignes.

**Projet de programmation des Finances Publiques 2023-2027 :**

➤ Les dépenses des administrations publiques doivent baisser de 1 point entre 2023 et 2027.

➤ **Objectif d'évolution de la dette publique :**

Dette publique (en points de PIB)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Administrations publiques locales	9,4	9,1	8,9	8,6	8,1	7,4

➤ **Redistribution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales :**

En milliards €	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	53,15	53,31	53,89	54,37	54,57

➤ **Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales**

L'état prévoit une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement valable pour toutes les collectivités avec des souplesses tenant compte de l'évolution tendancielle des recettes des collectivités dans leur effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Des contrôles de compte de gestion seront instaurés pour certaines grosses entités.

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses de fonctionnement (en %)	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3

## Les principales orientations du Budget de l'Etat à travers la Loi de Finances 2023 :

- **Hausse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités : concours financiers + subventions**
- **Concours de l'Etat : 53 mds d'euros en 2023 contre 52,8 mds en 2022**
- **DGF 2023 stable** : La dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmentée de 320 M€ :
  - 200 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSU)
  - 90 M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSR)
  - 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité.
- Grâce à cet effort inédit depuis 13 ans, 95 % des communes verront leur dotation se maintenir ou progresser, contre la moitié en 2022 et un tiers en 2023 si rien n'avait été fait. Son montant global 2023 est de 26 611 985 402 euros.
- **Stagnation des dotations d'investissements local sauf la DSIL et verdissement des financements :**
  - **DETR : 1 046 millions €**
  - **DSIL : 570 millions d'€ soit une baisse de - 337 millions d'€ par rapport à 2022**
  - **Création d'un fond vert : 2 milliards** pour la performance environnementale (rénovations de bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
- **Suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) afin de soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant l'allègement de leur imposition.**

La suppression de la CVAE se fera en 2 temps entre 2023 et 2024.

  - Diminution de moitié des taux et seuils applicables à la CVAE versée en 2023.
  - Suppression totale en 2024
  - Disparition corrélative de la CET (contribution économique territoriale)
  - Réduction du plafond de la CFE (cotisation foncière des entreprises)
  - Adaptation du système fiscal aux exigences de la transition énergétique avec l'exonération de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) sur les logements sociaux à partir de critères de performance énergétique et environnementale des bâtiments
  - Taxe aménagement éligible pour les terrains ayant fait l'objet d'une opération de dépollution et de réaffectation des sols
  - Création d'une cotisation de 0,1 au profit du CNFPT et à la charge des collectivités territoriales

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. **Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au projet de loi initial).** Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Chaque mois, la direction générale des Finances publiques publie la situation des collectivités locales retraçant l'état des recettes, des dépenses, de l'épargne, ou encore de la trésorerie des collectivités.

## 1. Situation à la fin du mois de décembre 2022

Les **recettes de fonctionnement globales** de l'ensemble des collectivités sont **en hausse** à fin décembre 2022 sur un an (+4,3 % soit +8,5 milliards d'euros), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+4,8 % soit +6,6 milliards d'euros).

Les **dépenses de fonctionnement globales augmentent** (+3,38 % soit +6,4 milliards d'euros), notamment sous l'impulsion des frais de personnels et des achats et charges externes.

Les **dépenses d'investissement augmentent** pour toutes les strates de collectivités : +1,3 % pour les régions, +2,8 % pour les départements, +7,1 % pour le bloc communal.

## 3 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

### Guémené-Penfao et Redon Agglomération

#### ➤ DOTATIONS EN PROVENANCE DE REDON AGGLOMERATION

- **Fonds perçus par la commune en provenance de Redon Agglomération**

Guémené-Penfao	2018	2019	2020	2021	2022
<b>FPIC</b> Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes <b>compte 73 223</b>	100 425,00 €	101 104,00 €	101 227,00 €	95 112€	97 375€
<b>Attributions de compensation compte 73 211</b>	129 560,00 €	127 350,95 €	127 350,95 €	127 350,95 €	127 350,96€
<b>Fonds de concours compte 13 251</b> ( FC investissements)	42 741,00 €	50 000,00 €	0,00 €  (78 630,75 € attendus en 2020 sur les vestiaires)	192 741,10 €  (100 000€ pour la salle de gymnastique, 1741,10€ pour le restaurant scolaire, 91 000€ pour l'école maternelle)	39 315,37€  (versés pour les nouveaux vestiaires (dossier 2020) + 39 315,38€ à venir )
<b>compte 74 751</b> (pour FC fonctionnement)	70 048 €	63 421 €	-	5 200 € (dotation exceptionnelle coronavirus) 28 630,74 € (aménagement voirie)	57 261,49€ (fonds de concours fonctionnement 2019)

## ➤ DOTATIONS EN PROVENANCE DE L'ETAT

Pour ce qui est de la Commune de Guémené-Penfao, on s'attendait à une légère baisse des dotations (chapitre 74). Ce n'a pas été le cas car le chapitre passe de 2 132 463,07€ en 2021 à 2 275 642,52€ en 2022. L'effort de solidarité de l'Etat envers les collectivités les plus fragiles se poursuit de même que le renforcement de la péréquation verticale en 2022.

Les compensations sont les allocations annuelles versées par l'État aux collectivités locales pour compenser les pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidés par voie législative. Le mécanisme de compensation dépend donc de décisions nationales.

**La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** des communes (DCRTP - compte 748 313 est stable entre 2021 et 2022). Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) vient compenser la perte de la Taxe Professionnelle par un reversement qui est fixe et reconduit chaque année. Cette fixité offre une stabilité aux collectivités territoriales et n'est pas structurellement pénalisante pour les contributeurs, notamment ceux qui ont connu depuis 2010 un dynamisme de leur fiscalité économique. En effet, leur contribution au FNGIR n'a pas augmenté, alors que leurs ressources fiscales, y compris celles qu'elles percevaient au surplus de leur compensation, ont progressé.

**La Dotation de compensation de la Taxe Professionnelle** (compte 74836) enregistre une légère hausse de +615,10€ de recettes. Les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression.

<b>GUEMENE- PENFAO</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle</b> <b>compte 748 313</b>	13 274 €	13 274 €	13 274 €
<b>Dotations de compensation de la taxe professionnelle</b> <b>compte 74 832 en 2020, 2021 et 74 836 en 2022</b>	19 707 €	18 957,53 €	19 572,63€
<b>TOTAL</b>	<b>32 981,21 €</b>	<b>32 231,53 €</b>	<b>32 846,63 €</b>

### Compensation de la Taxe d'Habitation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est un impôt d'Etat. Cependant les communes continuent de percevoir le produit relatif à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et la taxe sur les logements vacants.

Pour les communes, la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales se fait via le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements et une part des frais de gestion perçus par l'État, notamment sur les taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), cotisations foncières des entreprises (CFE) et cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Un mécanisme de redistribution de la part départementale de la TFPB garantit à chaque commune une compensation intégrale, avec l'instauration d'un coefficient correcteur « figé » et qui n'évoluera pas d'une année sur l'autre pour corriger les situations de sur- et sous-compensation. Le coefficient de la commune de Guéméné- Penfao 2022 était de 1,245018. Celui de 2023 ne nous est pas encore parvenu.

Le compte 74 835 (Etat- compensation au titre des exonérations des taxes foncières) évolue comme suit :

GUEMENE - PENFAO	2021	2022
Compte 74 834 (Etat – compensation au titre des exonérations des taxes foncières)	69 237€	70 271€

La **Dotation Nationale de Péréquation**, dont la disparition avait été annoncée (avec intégration d'éléments au sein d'autres dotations telles que la DSR) est finalement maintenue jusqu'à nouvel ordre :

Guéméné-Penfao	DNP perçue	Baisse DNP de N sur N-1
<b>2016</b>	196 513,00 €	- 7 359,00 € soit -3,61 %
<b>2017</b>	189 316,00 €	- 7 197,00 € soit -3,66 %
<b>2018</b>	182 926,00 €	-6 390,00 € soit -3,40 %
<b>2019</b>	182 746,00 €	-180,00 € soit -1,00 %
<b>2020</b>	182 925,00 €	+179,00 € soit +0,99%
<b>2021</b>	178 930,00 €	- 3 995 € soit - 2,23%
<b>2022</b>	179 298,00 €	+ 368,00 € soit + 0,21%

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est, depuis 2019, quasi stabilisée après 4 années de baisse entre 2014 et 2017.

<b>Guémené-Penfao</b>	<b>DGF perçue compte 7411</b>	<b>Contribution au redressement des Finances Publiques (Jusqu'en 2017)</b>	<b>Baisse DGF de N sur N-1</b>
<b>2013</b>	1 060 238,00 €		
<b>2014</b>	1 032 387,00 €	- 34 311 €	- 27 851,00 €
<b>2015</b>	954 934,00 €	- 86 488 €	- 77 453,00 €
<b>2016</b>	872 425,00 €	- 86 458 €	-82 509,00 €
<b>2017</b>	827 172,00 €	- 46 611 €	- 45 253,00 €
<b>2018</b>	820 393,00 €	Pas d'écèlement, mais baisse de population INSEE de – 76 habitants	- 6 779,00 €
<b>2019</b>	813 625,00 €	Pas d'écèlement, mais baisse de population INSEE de – 16 habitants	-6 768,00 €
<b>2020</b>	813 174,00 €	Pas d'écèlement, mais baisse de population INSEE de – 14 habitants	-451,00 €
<b>2021</b>	814 708,00 €	Augmentation de la population INSEE de + 26 habitants	+ 1 534,00 €
<b>2022</b>	817 147,00 €	Augmentation de la population INSEE de + 7 habitants	+ 2 439,00€

L'augmentation de la **Dotation de Solidarité Rurale – compte 74 121 (DSR)** permet un maintien des recettes du chapitre 74. Elle est composée de 3 éléments : une fraction bourg centre, une fraction péréquation, et une fraction cible :

<b>Guémené-Penfao</b>	<b>Fraction Bourg centre</b>	<b>Fraction péréquation</b>	<b>Fraction cible</b>	<b>Total DSR</b>	<b>Progression DSR de N sur N-1</b>
<b>2014</b>	218 515 €	140 521 €	69 988 €	429 024 €	+ 30 473 € soit + 7,65%
<b>2015</b>	253 298 €	151 615 €	110 810 €	515 723 €	+ 86 699 € soit + 20,21 %
<b>2016</b>	270 825 €	160 903 €	145 367 €	577 095 €	+ 61 372 € soit + 11,90 %
<b>2017</b>	292 577 €	171 758 €	213 441 €	677 776 €	+100 681 € soit + 17,45 %
<b>2018</b>	294 562 €	176 135 €	235 776 €	706 473 €	+ 28 696 € soit + 4,23 %
<b>2019</b>	304 358 €	176 773 €	244 727 €	725 858 €	+ 19 385 € soit + 2,74 %
<b>2020</b>	318 407 €	178 273 €	283 648 €	780 328 €	+ 54 470 € soit + 7,50 %
<b>2021</b>	355 444 €	179 780 €	310 273 €	825 497 €	+ 45 169 € soit + 5,78 %
<b>2022</b>	355 896 €	182 152€	341 745€	879 793€	+ 54 296 € soit + 6,17%

Elle est en constante augmentation depuis 2014 même si on observe en 2022 une baisse de la fraction de péréquation qui est compensée largement par une hausse de la fraction cible.

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun témoignent de l'effort de l'Etat pour soutenir l'investissement local :

- **Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL)**
- **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

<b>Guémené-Penfao</b>	<b>DETR -compte 1341</b>	<b>DSIL - compte 1347</b>
<b>2018</b>	30 000 € (maison des services)	-
<b>2019</b>	168 000 € (école maternelle – maison des services)	-
<b>2020</b>	70 550 € (extension gymnase – école maternelle)	-
<b>2021</b>	18 420,00 € (extension gymnase)	41 885,43 € (réhabilitation vestiaires + pôle enfance+ éclairage salle multisports)
<b>2022</b>	18 864 € (pumptrack) 27000€ (vestiaires foot 2020)	

La DETR 2022 participe au financement des travaux du Pumptrack et la DETR 2020, perçue en 2022 a contribué au financement du vestiaire de foot de Bellevue.

En 2021, la DETR avait contribué au financement de l'extension de la salle de gymnastique et la DSIL à la réhabilitation des anciens vestiaires de rugby dans le cadre de l'extension du Pôle Enfance et contribué au financement des travaux de révision de l'éclairage dans la salle multisports.

Les orientations budgétaires 2023 sont celles d'un budget de début de lancement de projets, post études. L'année 2022 marquée par la crise énergétique et l'inflation a été, essentiellement, comme prévu, une année de préparation et d'études de projets.

Néanmoins, 2022 a été marquée, en termes de réalisations, par la construction du Pumptrack et le démarrage des travaux des vestiaires de foot de Bellevue. Ces derniers seront suivis, d'ici le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 par le démarrage de l'extension de la mairie et le démarrage du Restaurant du Port de Beslé-sur-Vilaine.

La municipalité a souhaité en 2021 entamer une réflexion stratégique concertée afin d'organiser logiquement ses investissements futurs en les priorisant après détermination d'une enveloppe globale. L'accompagnement de l'ADDRN (agence d'urbanisme de Saint Nazaire) s'est terminé par l'écriture d'un plan guide, feuille de route de ce mandat et vraisemblablement du suivant. Des études pour la revitalisation et la revalorisation du centre-bourg ont débuté en 2022 autour de nos projets phare : la réhabilitation du Restaurant du Port de Beslé-sur-Vilaine, de l'ex PMU du centre-bourg en commerce ainsi que la rénovation du Presbytère de Guémené- Penfao et de ses annexes en restaurant et lieu d'hébergement pour touristes et clientèle de passage. Cet accompagnement s'est doublé de l'obtention par commune d'un label Petites Villes de Demain donnant un accès privilégié au plan de relance de l'Etat et à l'octroi de subventions diverses.

2022 a permis le lancement d'un certain nombre d'opérations d'investissements :

- Vestiaires sportifs de Bellevue
- Travaux d'aménagement de la rue du général de Gaulle à BSV : accès aux commerces, stationnement, sécurité
- Travaux d'aménagement de voirie urbaine : aménagements de la rue de Chateaubriant
- Création d'un pumptrack à proximité de l'école Joséphine Baker actuellement en cours de finalisation
- Entretien annuel de la voirie communale
- Installation de jeux de plein air d'extérieur derrière la piscine
- Démarrage du dossier « boucle vélo » sous l'égide départementale
- Démarrage en fin d'année des travaux d'installation de la fibre optique sous l'égide départementale
- Lancement du réaménagement du local des services techniques et d'un bâtiment annexe
- Démarrage de la rénovation des toilettes de Guénouvry

Parallèlement, de nombreuses études ont été menées afin de permettre au plus tôt et pour certains en 2023, le démarrage des travaux :

- Etude de faisabilité économique et de recherche d'architecte en vue des travaux de réhabilitation du Restaurant du port de Beslé-sur-Vilaine. L'attribution du marché a été octroyé au Cabinet d'architectes CLAAS. Parallèlement, une étude de faisabilité économique avec projection en termes de rentabilité est actuellement réalisée par LAD (Loire Atlantique Développement). Lancement des travaux en 2023.
- Etude de faisabilité sur l'ex PMU par le cabinet CLAES en vue d'une rénovation complète du bâtiment et location dans cette attente à de nouveaux commerçants – Démarrage des travaux prévu en début 2024.
- Etudes économiques et de faisabilité sur le Presbytère et ses annexes par l'intermédiaire de Loire Atlantique Développement
- Etude de faisabilité sur l'extension de la mairie de Guémené-Penfao : accessibilité, rénovation de l'accueil. Attribution du marché au cabinet d'architecte KLG – Démarrage des travaux 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 après une phase de désamiantage.
- Lancement d'une étude attribuée à Broussaille pour le parvis de la mairie et l'aménagement du boulevard de Courcelles
- Etude avec le CEREMA sur le plan de circulation et de stationnement en centre -bourg
- Attribution du marché de travaux réhabilitation de la chapelle Saint Georges à l'architecte Péricolo pour un démarrage des travaux en 2023

Par ailleurs, des actions de proximité ont été réalisées en 2022. Celles-ci confortent l'attractivité de la ville dans sa dynamique communautaire telles que la plantation de haies bocagères, l'opération « une naissance, un arbre », les animations festives telles que celles organisées à l'occasion du 14 juillet, de la fête du port de Beslé-sur Vilaine, de la Saint Michel ou encore lors du Comice agricole ou de Cours et Jardins. Il convient également d'évoquer la participation communale aux Musicales de Redon, aux animations proposées par la médiathèque sans oublier la participation de la commune à des opérations sportives d'envergure tel que le championnat de boxe régional des Pays de Loire et l'UGSEL kids. Sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté, le débat permet au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif. Le DOB permet à chacun d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Sont attendues de manière certaine en fonction de l'évolution des travaux les subventions d'investissement suivantes :

<b>PAYEUR</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
DETR 2020	Vestiaires sportifs	63 000,00 €
DETR 2021	Extension Mairie	65 168,00 €
Région 2021	Cabinet médical Beslé	25 000,00 €
REDON Agglomération 2022	Aménagement carrefour Chateaubriant/ Nozay	41 194,83 €
Etat -Plan de relance 2022	Matériel restauration scolaire	18 077,50 €
ANS (Agence Nationale Sport) 2022	Pumptrack	103 800,00 €
REDON Agglomération	Vestiaires sportifs	39 315,38 €
REDON Agglomération	Extension Mairie	41 194,83 €
DETR 2022	Pumptrack	43 596,00 €
DSIL 2020	Pôle Enfance	52 500,00 €
DSIL 2022	Chapelle Saint George	48 400,00 €
Région 2021	Chapelle Saint Georges	70 000,00€
CAF 2021	Pôle Enfance	45 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>656 246,54€</b>

Enfin, des projets nouveaux verront le jour en 2023. Parmi ceux-ci on peut citer :

- La réhabilitation des vestiaires intérieurs de B1 et la création d'un Club House pour le tennis
- Remplacement de l'éclairage du stade synthétique et du stade de Guénouvry par de l'éclairage Led
- L'installation de 3 tables de tennis de table (Prairies du Don, Prairie de la Vilaine, à proximité du Pumptrack)
- La reprise de 50 tombes dans le cimetière de Guémené-Penfao (Exhumations / Inhumations)
- La réhabilitation d'un local pétanque à Guénouvry

D'autres sont encore à l'étude :

- Le changement de revêtement du stade synthétique du terrain de football de Guémené-Penfao
- La rénovation de l'aire de jeux des Prairies du Don
- Création d'une salle de boxe dans l'espace Pivert

A noter que pour chacun des projets ou dossiers traités, une recherche intensive de subventions est effectuée.

**ANALYSE**  
**DE LA SITUATION**  
**FINANCIERE**  
**DE LA COMMUNE**  
**DE GUEMENE PENFAO**

# EVOLUTION PAR CHAPITRE DES DEPENSES ET DES RECETTES SUR LES 6 DERNIERS EXERCICES ECHUS

## FONCTIONNEMENT ( \* Dans l'attente de transmission du CA définitif )

Chapitres	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 *	
11	charges à caractère général	1 119 614,87 €	1 308 919,57 €	1 207 063,53 €	1 093 999,03 €	1 373 923,05 €	1 468 800,17 €
12	charges de personnel	1 951 683,97 €	2 091 435,73 €	2 111 037,16 €	2 189 666,01 €	2 394 988,52 €	2 568 903,90 €
65	charges de gestion courante	637 930,92 €	650 427,93 €	652 496,25 €	707 280,43 €	629 733,94 €	657 868,84 €
66	charges financières	65 696,64 €	41 511,42 €	62 746,57 €	68 591,63 €	59 262,31 €	53 783,45 €
68	Dotations aux amortissements et provisions						1 000,00 €
67	charges exceptionnelles	2 226,40 €	982,96 €	3 883,37 €	1 035 876,65 €	2 897,49 €	39 374,35 €
14	atténuation de produits	0,00 €	11 751,00 €	7 907,00 €	5 474,00 €	6 133,60 €	8 708,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 777 152,80 €</b>	<b>4 105 028,61 €</b>	<b>4 045 133,88 €</b>	<b>5 100 887,75 €</b>	<b>4 466 938,91 €</b>	<b>4 798 438,71 €</b>	<b>4 798 438,71 €</b>
	042 : Ecritures d'ordre	353 963,25 €	378 307,72 €	377 101,10 €	515 332,45 €	439 790,65 €	714 296,64 €
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 131 116,05 €</b>	<b>4 483 336,33 €</b>	<b>4 422 234,98 €</b>	<b>5 616 220,20 €</b>	<b>4 906 729,56 €</b>	<b>5 512 735,35 €</b>	

RECETTES							
70	produits des services	280 126,42 €	323 187,16 €	319 834,42 €	224 171,00 €	305 346,50 €	339 803,40 €
73	impôts et taxes	2 477 901,62 €	2 531 832,13 €	2 643 025,26 €	2 727 934,64 €	2 985 786,24 €	3 032 017,23 €
74	dotations et participations	2 292 313,50 €	2 200 086,57 €	2 206 612,47 €	2 200 466,81 €	2 132 463,07 €	2 275 642,52 €
75	autres produits de gestion courante	145 791,96 €	163 284,47 €	192 572,76 €	157 561,36 €	171 239,26 €	206 158,58 €
13	atténuation de charges	33 234,09 €	63 510,61 €	47 089,67 €	15 719,59 €	57 777,09 €	30 871,57 €
76	Produits financiers	260,32 €	21,06 €	2,13 €	2,13 €	2,13 €	2,13 €
77	produits exceptionnels	28 319,83 €	18 755,64 €	26 278,63 €	163 940,16 €	27 201,91 €	161 562,16 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 257 947,74 €</b>	<b>5 300 677,64 €</b>	<b>5 435 415,34 €</b>	<b>5 489 795,69 €</b>	<b>5 679 816,20 €</b>	<b>6 046 057,33 €</b>	<b>6 046 057,33 €</b>
	042 : Ecritures d'ordre	33 239,38 €	29 279,37 €	62 361,45 €	11 640,54 €	74 288,97 €	144 238,64 €
<b>TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 291 187,12 €</b>	<b>5 329 957,01 €</b>	<b>5 497 776,79 €</b>	<b>5 501 436,23 €</b>	<b>5 754 105,17 €</b>	<b>6 190 295,97 €</b>	<b>6 190 295,97 €</b>
002	REPORT N-1 (Excédent = recette)	551 426,29 €	711 497,36 €	837 380,82 €	2 241 895,61 €	1 127 111,64 €	774 487,25 €
<b>TOTAL GLOBAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 842 613,41 €</b>	<b>6 041 454,37 €</b>	<b>6 335 157,61 €</b>	<b>7 743 331,84 €</b>	<b>6 881 216,81 €</b>	<b>6 964 783,22 €</b>	<b>6 964 783,22 €</b>

**SUIVI DES RESULTATS DE  
FONCTIONNEMENT  
avant transmission du Compte  
Administratif 2022**

2022	1 452 047,87 *€
2021	1 974 487,25 €
2020	2 127 111,64 €
2019	1 912 921,28 €
2018	1 558 118,04 €
2017	1 711 497,36 €
2016	1 500 399,00 €
2015	1 464 000,00 €

\*résultat provisoire avant CA 2022

## **Dépenses de Fonctionnement :**

On observe entre 2022 et 2021, une augmentation générale des dépenses de fonctionnement de 12,35% soit + 606 006 €.

### **Chapitre 011 - Dépenses diverses charges à caractère général**

**Augmentation** des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022 sur le chapitre 11 de 6,90 %, soit en valeur : + 94 877 €.

2021 : réalisé 1 373 923,05 €

2022 : réalisé 1 468 800,17 €

Sur ce chapitre, 73,69 % des prévisions budgétaires 2022 ont été réalisées.

Le chapitre 11 représente 26,64 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Après 2 années de turpitudes, l'année 2022 correspond à une année de consommation « normale » nonobstant les qui ont subi, dans une moindre mesure, les effets de la crise. Ceux-ci avaient été anticipés et les prévisions énergétiques revues à la hausse en début 2022 mais le reflet de notre comptabilité actuelle n'est que partiellement conforme à la réalité car les factures sont bisannuelles et seule la 1<sup>ère</sup> partie de l'année 2022 a été facturée.

De plus, l'année 2022 a été une année à la fois d'amorces de projets avec la réalisation de nombreuses études mais aussi de travaux d'entretien, de remise en état et de maintenance des biens communaux car le patrimoine communal (bâtiment, voirie, réseaux) devient vieillissant et il convient de le remettre en état.

## En hausse :

Cette hausse significative se répercute sur les comptes suivants à savoir :

- **6042** – achat prestations de service (sorties animations jeunesse- séjours, fournitures de repas scolaire et participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de GP)

2021 : 86 878,76€

2022 : 136 433,10€

Augmentation de 57,03 % entre 2021 et 2022. Ces dépenses correspondent à des charges refacturées et l'augmentation s'explique la reprise « normale » de l'activité post covid.

- **611** – Contrats prestations de services

2021 : 5 279 €

2022 : 73 986 €

A la demande du SGC de Redon le compte a notamment servi en 2022 à payer l'entente Voirie (65 851,50€) alors même qu'en 2021 il avait demandé par le même interlocuteur d'utiliser le compte 68 875. Le cout 2021 était de 60 768€.

- **60621** – combustibles (gaz) – Factures Engie – P1 (consommation) – augmentation entre 2021 et 2022 de 47,56%. Il est plus pertinent de considérer 2019 au niveau de la consommation comme année de référence. On observe alors un doublement des couts entre 2019 et 2022.

2019 : 50 610 €

2020 : 13 993 €

2021 : 69 389 €

2022 : 102 387 €

Depuis 2021, les bâtiments ont été régulièrement chauffés, contrairement à 2020. En 2021, sont entrés dans le patrimoine communal le cabinet médical de Guémené-Penfao, l'appartement des médecins, l'ex-maison de l'emploi et l'extension du gymnase. Toutes les factures 2022 ne sont pas parvenues. Le reliquat à payer en 2023 portera sur 2 mois d'hiver 2022.

- **60622** – carburants – incidence cout du carburant + minibus publicitaire (véhicule partagé) achat de nouveau véhicule en 2021 (débroussailleuse + récupération de la rotomotte de l'ex SIVU Voirie) ayant permis de nouvelles prestations auparavant effectuées par l'Entente Voirie – augmentation de 28,97% par rapport à 2021 + 8 926 €. Le nombre de kilomètres entretenus de voirie a doublé entre 2021 et 2022. En 2022, on a remplacé le camion affecté à la voirie ainsi que le tractopelle.

2021 : 30 810, 87 €

2022 : 39 736, 97 €

- **60623** – alimentation – augmentation de + 5 132 € entre 2021 et 2022 mais respect de l’enveloppe budgétaire. Dans le cadre de la convention PVD, de nombreux projets sont initiés dans la commune avec un incidence sur des réunions tardives en soirée suivies de collations + reprise des activités jeunesse (gouters)+ inaugurations (école J.Baker, vernissage, + coûts alimentaires de quelques manifestations (Festifamilles, forum des associations, Auto sprint, Musicales de Redon, fête du port Beslé, élections...). La vie festive de la commune a retrouvé son rythme normal.

2021 : 9 631, 81 €  
2022 : 14 763, 12 €

- **60636** – vêtements de travail

2021 : 6 825,09€  
2022 : 8 127,27€

Hausse de 19,08% entre 2022 et 2021 après une baisse enregistrée entre 2021 et 2020. Octroi de vêtements de travail aux agents du camping et de l’animation.

- **6068** – Autres matières et fournitures – Hausse importante de + 22 760 € entre 2022 et 2021.

2021 : 18 551 €  
2022 : 41 311 €

En 2021, ce compte a été utilisé pour la gestion du covid (masques, gel, fournitures diverses pour l’enfance et la jeunesse, petit matériel pour les services techniques). Il a été considéré comme compte « fourre-tout » en 2022. 6 607€ y ont été affectés pour le changement de sols de la maison des services par erreur + 2 factures de graviers (2 800€) + raticide (1 500€) + 13 000€(petits équipements sportifs type tables de tennis de table, cannes à pêche, arbres et plantations diverses, fertilisants pour terrains de foot...)

- **6135** – locations mobilières – Hausse entre 2022 et 2021 de + 9 262€– Locations d’engins de chantiers type nacelle, minipelle, perche élagueuse, dérasement et curage de fossés + point à temps + divers logiciels (ex : BL Enfance et Autostore). Augmentation du fait de la location d’un robot tondeuse, du développement des terminaux de paiement avec Monétic +...

2021 : 4 939,03€  
2022 : 14 201,58€

- **61521** – Terrains

2021: 37 148,89 €  
2022 : 45 643,12 €

Frais de plantations de haies bocagères, enherbage des cimetières, régénération et entretien des terrains de foot de Guénouvry et de Guémené-Penfao (herbe et synthétique) + entretien de divers terrains communaux et des chemins de randonnées (AIRE)– En hausse de 22,86% avec une hausse de + 8 494,23€ entre 2021 et 2022.

- **615231 – Entretien et réparations de voirie**

2020 : 52 849,58 €

2021 : 49 072,57 €

2022 : 54 534,01€

Justifié par de nombreuses interventions pour entretenir et maintenir en état la voirie (PATA), curage des fossés, dérasage des accotements, balisage des circuits de randonnées...

- **615232 – Entretien et réparations de réseaux- En hausse significative depuis 2020.**

2020 : 7068,84€

2021 : 10 906 €

2022: 35 078 €

Hausse significative entre 2021 et 2022 de + 24 172 (Hydrocurage, entretien de réseaux, enfouissement de réseaux rue de la Chevauchardais, route de Nozay, rue des Genêts, évacuation eaux pluviales, maintenance éclairage public...

- **61551 – Matériel roulant – En hausse de 3,6 %. De nombreux travaux de réparations sur la flotte roulante municipale sont réalisés hors de la mairie. Contrôles techniques. Le matériel est très sollicité et très souvent révisé.**

2021 : 22 353,97€

2022 :23 163,92€

- **6161 : Assurance multirisques**

2020 : 26 732 €

2021 : 19 620 €

2022 : 22 307 €

Prolongement de la hausse générale des contrats d'assurance soit + 2 687€ en 1 an (effet covid amorcé en 2021) soit +13,69%.

- **6227 : Frais d'actes et de contentieux**

2021 : 0 €

2022 : 2 243 €

Frais liés à un dossier de litige pour impayés de loyers. Compte utilisé uniquement pour gérer des affaires conflictuelles.

- **6231 – Annonces et insertion – hausse de 15,34% entre 2021 et 2022 – En lien avec les marchés publics et lesancements de marchés réalisés en 2022.**

2021 : 2 262,54€

2022 : 2 609.04€

- **6232** – Fêtes et cérémonies

2021 : 25 549,14€

2022 : 37 509,72€

En hausse de 46,81% mais respect de l'enveloppe BP 2022. Reprise normale des manifestations post Covid. Cérémonies du 8 mai, 11 novembre, 14 juillet, fête du Port de Beslé- sur -Vilaine, 130 ans des pompiers, Halloween, repas du personnel. Les dépenses 2022 se rapprochent de celles de 2019.

- **6237** – publications- En hausse significative de 95,53% par rapport à 2021.– Frais de publication du Bulletin, diverses brochures : 130 ans des pompiers, histoire de Beslé, publications Gsell.

2021 : 9 966,00 €

2022 : 19 487,83 €

- **6256** : Missions

2021 : 2 468 €

2022 : 8 648 €

Remboursement des frais de déplacements. Reprise en 2022 des déplacements, des réunions en présentiel.

- **6261** – Frais affranchissement

2021 : 9 155,12 €

2022 : 9 796,79 €

En hausse de 7% par rapport à 2021 mais respect de l'enveloppe BP 2022 - dépenses habituelles avec augmentation due aux envois en masse (cartes d'électeurs + Forum des associations + envois groupés type le repas des anciens, bons achats, convocations Conseils municipaux) + location de la machine à affranchir.

- **62876** : A un GFP de rattachement

Prestations facturées par Redon Agglomération : transports scolaires pour la piscine, cartables numériques, intervention ADDRN.

2021 : 6 694,69€

2022 : 9 060,15€

En 2022, la commune a effectué un rattrapage de factures sur 2021.

- **6281** : Concours divers (cotisations...)

2021 : 6 044,71€

2022 : 7 291,54€

Escales fluviales, redevance sportive départementale, fondation du patrimoine... En hausse de 20,63% par rapport à 2021.

- **63512**- taxes foncières- En hausse de 12,79% - Augmentation due aux acquisitions nouvelles de la commune (cabinet médical de Beslé, café du port de Beslé, PMU...)

Certains comptes du chapitre 11 accusent une quasi stabilité entre 2022 et 2021.

- **60611** – eau et assainissement (incidence des factures Véolia). Les factures d'eau sont payées 2 fois/ an avec un an de décalage et un rattrapage financier sur la fin de l'année N-2. Il s'agit d'une « fausse » stabilité car toutes les factures 2022 ne sont pas parvenues et on attend une hausse de coûts sur ce compte.

2021 : 28 210 €

2022 : 27 993 €

- **60633** – Fournitures de voirie – Frais de signalétique (vélo, plaques de maison, balisage des villages, signalétique commerciale de Beslé-sur-Vilaine), réparations de voirie, signalisation, panneaux...)

2021 : 33 610 €

2022 : 33 587 €

- **6064** - Fournitures administratives – gestion rationalisée de ce poste malgré une hausse prévisionnelle du papier sur 2023.

2021 : 8 216 €

2022 : 7 911 €

- **6156** – Maintenance- Frais d'installations de sécurité des bâtiments communaux et de maintenance sécurité incendie, vérification des extincteurs et robinets d'incendie, renouvellement de poteaux d'incendie, vérification des blocs autonomes incendie, maintenance logiciels et copieurs, maintenance du prestataire informatique, maintenance élévateurs, maintenance chauffage, garantie P3 (remplacement de matériel de chauffage).

2021 : 101 840 €

2022 : 98 711€

### **En baisse :**

D'autres comptes du chapitre 11 sont marqués par une diminution entre 2022 et 2021.

- **60612**- Energie – Electricité

2020 : 139 635, 26 €

2021: 141 942,94 €

2022 : 130 068,77 €

Baisse de – 11 874,17€ entre 2021 et 2022 soit baisse de 9,12%. alors qu'on enregistrerait une hausse des consommations auparavant. Ceci est interpellant en pleine crise énergétique. En effet, toutes les factures ne sont pas parvenues et il faudra s'attendre à un report sur 2023 des consommations de fin 2022 (consommations novembre et décembre 2022).

- **60631** – Fourniture d'entretien

2021 : 28 210€

2022 : 27 993€

Baisse de 12,82% entre 2022 et 2021, soit – 8 971 €.

Du fait du Covid, et des protocoles de nettoyage, de gros stocks ont été effectués en 2020 et 2021. Les besoins étaient moindres en 2022.

- **60632** – fournitures de petit équipement

2021 : 29 779, 69€

2022 : 20 136, 13€

Légère baisse de – 33% soit – 9 653 €. Menues dépenses permettant la réalisation de petits travaux dans nos divers équipements (écoles, restaurant scolaire, salles, locaux associatifs...) ou la réalisation d'achats de faible ampleur (ex : plaques 1 naissance 1 arbre, petit matériel informatique, petit outillage...)

- **615221** – Entretien et réparations bâtiments publics

2021 : 76 898,69€

2022 : 16 961,94€

Baisse entre 2022 et 2021 soit – 56 937€.

- **615228** – Entretien et réparations autres bâtiments

2021 : 18 840,78 €

2022 : 1 299,28 €

En baisse de – 93,11% soit – 17 541€ entre 2022 et 2021.

- **61558** – Autres biens mobiliers

2021 : 14 540,61€

2022 : 11 564,98€

En baisse de -21% soit – 2 976 € entre 2022 et 2021. Réparation ou entretien de matériel de restauration scolaire, d'espaces verts, mobilier urbain...réalisée par des entreprises extérieures.

- **6262** – Frais de communication

2021 : 38 294,20€

2022 : 37 681,11€

Baisse légère de -1,60 % entre 2022 et 2021- Téléphone et internet.

- **6226** – honoraires – N'a pas été mouvementé en 2022. Omission du paiement de l'indemnité de gardiennage des églises de monsieur le curé. Sera régularisé en 2023.
- **6283** – Frais de nettoyage de locaux

2021 : 74 221,50€

2022 : 68 330,30€

Baisse de - 7,93% par rapport à 2021. Entretien sols, locaux, vitres + remise en état des lieux lors de la finition des chantiers. On est revenu à une consommation en dessous de celle de 2019. Des marges d'économie sont encore possibles sur ce poste.

- **6284** – redevance pour services rendus

2022 : 20 409,17€

2022 : 17 346 € (on s'attend à une facture 2022 payable sur 2023 d'environ 10 000€)

Baisse de – 15% entre 2022 et 2021 soit – 3 063 €, ce qui ne correspond pas à une réalité de tendances. Ce compte sert à financer le contrat Berger Levrault + taxe Ordures Ménagères due à Redon Agglomération en très forte hausse. Le cout du traitement des déchets a été très important en 2021 (18 858€ - un complément sera facturé en 2022) et va continuer à évoluer à la hausse. En 2022, il faut tenir compte d'une hausse tarifaire mais aussi une facturation nouvelle basée sur le nombre de passages en déchetterie. Par comparaison, en 2019, la commune payait à Redon Agglomération 4 604€/ an sur la TEOM (taxe enlèvement des ordures ménagères).

- **6288** – rbst de frais aux services extérieurs

2021 : 58 214,71€

2022 : 47 850,27€

En baisse de – 34,77 % soit – 10 364€. Ce compte a servi en 2021 à payer la prestation ADDRN ce qui explique l'écart entre 2022 et 2021 et sert usuellement à payer les prestations animation extérieure ou médiathèque, diagnostics, prestations graphiques, cinéma, sauvegarde informatique, frelons asiatiques...

- **6182** – Documentation générale et technique – baisse de 34,77% entre 2022 et 2021 – Rationalisation effectuée en 2022.

2021 : 2 088 €

2022 : 1 362 €

## **Chapitre 012 - Dépenses de personnel**

---

Le « 012 » enregistre un solde de 2 568 903,90 € et représente en 2022, 53,53 % des dépenses réelles de fonctionnement (4 798 438,71€). En déduisant les « Atténuations des charges » au chapitre 013 de la valeur 2022 de ces charges (200 443,47€) ce taux est ramené à 52,31% soit une masse salariale atténuée de 2 368 460,43€. Ce taux demeure cohérent avec le ratio moyen de notre strate population qui est de 57,6 % mais on doit être vigilant sur l'évolution future de la masse salariale.

2021 : 2 394 988,52€

2022 : 2 568 903,90€

Hausse + 7,26 % du chapitre 12 entre 2022 et 2021 soit en valeur + 173 915 € qui s'explique comme suit :

- **6218** - personnel extérieur

2021 : 28 022,51€

2022 : 25 238,62€

Le compte a diminué de 2 783 €, soit a engendré une baisse de - 10 %. Ce compte a enregistré les coûts liés aux prestations d'un agent des espaces verts dépendant d'un ESAT et à la prestation d'accompagnement de haies bocagères pour l'opération Liger Bocage 2022 avec la Chambre d'Agriculture.

- **64131**- rémunération des non titulaires

2021: 193 888,53€

2022 : 235 782,17€

Le compte augmente de + 41 894€ soit 21,57% du fait des prestations de renforts dans les écoles, activités périscolaires, restauration pour pallier les absences et les remplacements pour maladie – Le nombre de non titulaires était 10 au 31/12/2021. Il est de 15 au 31/12/2022. Le compte englobe le cout du VTA jusqu'à fin aout 2022.

- **64138** : autres indemnités.

2021 : 2 573,53€

2022 : 6 131,50€

Depuis fin 2021, sur demande du SCG de Redon, ce compte est utilisé pour l'opération Argent de poche. Il a enregistré en 2022 6131,50€ de dépenses.

- **64118** -autres indemnités

2021 : 209 594,96€

2022 : 232 938,60€

Le compte augmente de 11,13% du fait de l'incidence des recrutements nouveaux de titulaires. C'est le compte sur lequel sont payées les primes (Régime indemnitaire notamment avec la revalorisation du CIA).

- Il va de pair avec le compte **64111** -rémunération des titulaires

2021 : 1 135 397,92€

2022 : 1 193 602,75€

Le compte enregistre une hausse de 5,12%. Cette dernière s'explique essentiellement par les avancements de grade, d'échelons des agents et les nouveaux recrutements de titulaires impliquant une vraie création de poste. Le nombre de titulaires était de 54 au 31/12/2021. Il est de 53 au 31.12.2022

- **6332** - Cotisations FNAL, **6451**-URSSAF et **6453**- cotisations Caisses de retraite- **6458** – cotisations organismes sociaux – **6478** autres charges sociales : hausse respective de 5,8%, 7,11% ; 5,96%, 5,54% et 18,38%.

- **6336** - Cotisations CNFPT et Centre de Gestion

2021 : 33 760€

2022 : 37 320 €

En hausse de 10,54%

Cotisation CNFPT : 0.90 % pour chaque personnel relevant de la Fonction publique territoriale,  
Cotisation Centre de Gestion 44 : 1,61% pour les agents CNRACL et IRCANTEC.

- **64 114** : Personnel titulaire – indemnité inflation

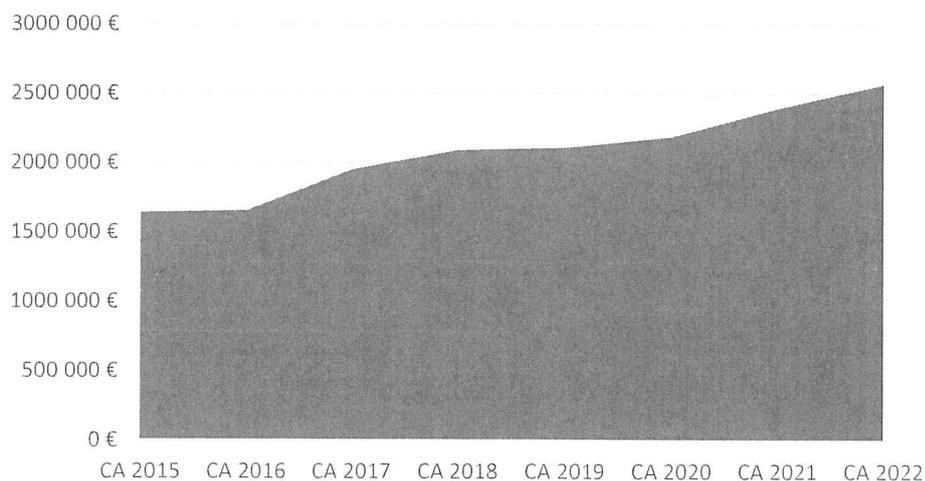
L'indemnité inflation est une aide exceptionnelle et individuelle de 100 € versée à 38 millions de personnes résidant en France, pour préserver leur pouvoir d'achat face à la forte hausse du coût des énergies. Cette aide est versée en une seule fois, et ne fait l'objet d'aucun prélèvement, les bénéficiaires ont été les agents dont la rémunération se situe en dessous de 2000 euros nets. Le compte enregistre un solde de 4 600 €.

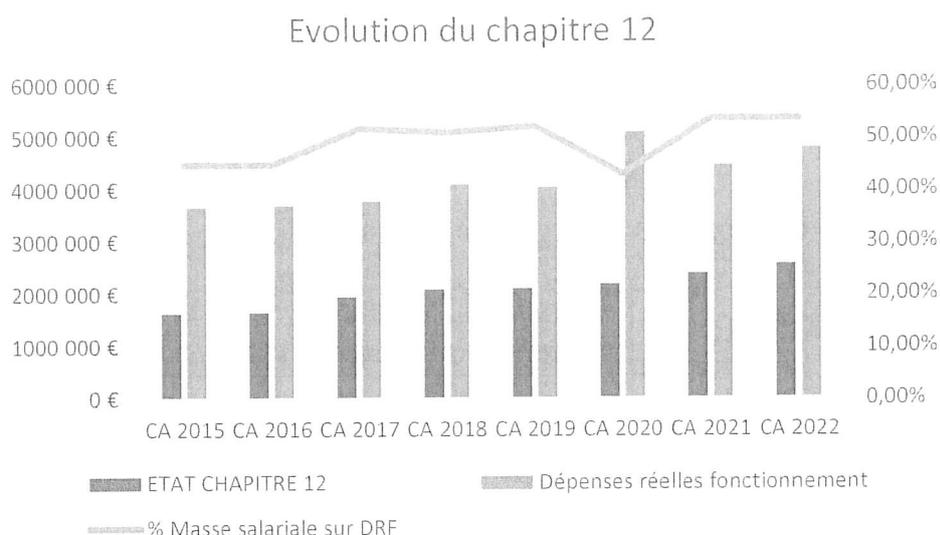
- **6184** -formations- légère hausse entre 2021 et 2022 de 31,57% soit + 1393€ du fait d'une petite reprise des formations hors catalogue. Le compte enregistre sur 2022 des dépenses liées essentiellement à des formations de prévention, stages AMF formation aux logiciels technique sur BL ou encore liées à l'animation.

### Evolution des charges de personnel

	ETAT CHAPITRE 12	Dépenses réelles fonctionnement	% Masse salariale sur DRF
<b>CA 2015</b>	1 641 716 €	3 668 154 €	44,76%
<b>CA 2016</b>	1 656 044 €	3 700 086 €	44,76%
<b>CA 2017</b>	1 951 684 €	3 777 153 €	51,67%
<b>CA 2018</b>	2 091 436 €	4 105 029 €	50,95%
<b>CA 2019</b>	2 111 037 €	4 045 134 €	52,19%
<b>CA 2020</b>	2 189 666 €	5 100 888 €	42,93%
<b>CA 2021</b>	2 394 884 €	4 467 503 €	53,61%
<b>CA 2022</b>	2 568 903 €	4 798 438 €	53,53%

Evolution de la masse salariale





### ***Chapitre 65 - Dépenses « Autres charges de gestion courante »***

Le chapitre affiche un solde réalisé en 2022 de 657 868,84€ contre 629 733,94 € en 2021 soit une hausse de 4,46%.

A l'instar de 2021, certains comptes ont été provisionnés mais n'ont pas été utilisés ou très peu en 2022 comme le compte 6536-frais de représentation- ou le compte 6532 -frais de mission.

Le compte **6535** - formation des élus- a été peu ponctionné alors même que la volonté politique est de former les élus au fonctionnement du secteur public (prévisions 15 000€)

Enregistrent une hausse :

- **6574-** Subventions aux associations

2021 : 71 41, 20€  
2022 : 77 488, 00€

Hausse de 8,50% entre 2021 et 2022.

- **6518** - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés.

2021 : 14 871,32€  
2022 : 15 907,37€

Hausse de 6,97 % entre 2022 et 2021. Location du logiciel BL Enfance et du portail citoyen + droits d'auteur pour les spectacles.

- **6553** -Service Incendie- cotisation SDIS

2021 : 147 670,00€  
2022 : 156 492,00€

Enregistre une baisse :

- **6558** -Autres contributions obligatoires

2021 : 197 876,23€

2022 : 111 944,12€

Baisse « factice » de 43,43%.

Retard de facturation de la part du Sydela sur notamment les travaux de recherche de panne Eclairage Publique Place de l'Eglise Guénouvry et les effacements de réseaux de télécommunications – rue de la Chevauchardais et rue des Porteaux qui prennent du temps et pour lesquels la facturation interviendra plus tard. Le compte enregistre aussi les factures liées au contrat OGEC.

Dans ce chapitre 65 sont également comptabilisées, notamment, les dépenses liées aux indemnités des élus et aux cotisations qui vont de pair ainsi que les subventions aux associations.

#### ***Chapitre 66 - Dépenses « charges financières »***

---

Baisse de 9,24% entre 2022 et 2021.

2021 : 59 262,31€

2022 : 53 783 45€

C'est sur ce chapitre que nous payons les intérêts d'emprunts. Le dernier emprunt contracté date de juillet 2019. Il est de 1 200 000 € et est lié à la construction l'école Joséphine Baker.

#### ***Chapitre 67 - Dépenses « Charges exceptionnelles »***

---

Le chapitre enregistre un total de 39 374,35€.

- **6711** – intérêts moratoires et pénalités sur marchés : 38 722,50€  
On note dans ce compte l'issue d'un règlement amiable sur un marché public datant du dernier mandat.
- **6761** : différences sur réalisations positives transférées en investissement  
Compte lié aux transactions mobilières (ventes de matériel roulant avec plus- values) réalisées en 2022 aux services techniques.
- **673** : titres annulés sur exercice antérieur – tient compte des remboursements d'arrhes sur des locations de salles municipales.

## **Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions**

---

Chapitre ouvert à la demande du SGC de Redon. N'était pas utilisé auparavant. A vocation à provisionner pour « créances douteuses ».

## **Chapitre 70 – Recettes « Produits des services »**

---

Sur ce chapitre sont comptabilisées, pour l'essentiel, les recettes liées aux concessions des cimetières, aux redevances liées à l'occupation du domaine public, aux régies, aux taxes de séjour pour les campings, fermages, et repas des cantines facturés aux parents ainsi que les prestations liées au service enfance-jeunesse, centre de loisirs et périscolaire. Le chapitre enregistre aussi les amendes facturées aux contrevenants, les produits perçus par le biais des accords nous liant aux communes voisines (Conquereuil, Pierric, Plessé)

Sur le chapitre 70, on note une hausse de recettes de 11,28% soit en valeur + 34 457€.

2021 : 305 346,50€

2022 : 339 803,14€

On a retrouvé en 2022 une fréquentation « normale » sur nos prestations habituelles (loisirs, périscolaire, cantine, office du tourisme).

Certains comptes sont en hausse en comparaison avec 2021 :

- **7021** : compte de récoltes

2021 : 189 €

2022 : 352 €.

- **70311** - concessions cimetières

2021 : 13 450,00€

2022 : 19 341,86€ suite à une opération de reprise des concessions

Hausse de + 5 891€ entre 2022 et 2021

- **70323** – redevance d'occupation du domaine public communal

2021 : 7 848€

2023 : 8 180€

- **70632** – redevance à caractère de loisirs

2021 : 7 610€

2022 : 10 193€

Retour à la normale du fait de la reprise des animations jeunesse. Le compte enregistre t + 2 583 € par rapport à 2021.

- **7067-** redevances des droits des services périscolaires et d'enseignement

2021 : 193 73,04€

2022 : 217 029,10€

Hausse de + 23 856 € par rapport à 2021. Facturation restaurant scolaire et périscolaire + ALSH.

- **70688** – autres prestations de services

2021 : 18 325,25€

2022 : 21706,45€

Le compte enregistre + 3 381€ entre 2021 et 2022 (indemnités Poste, participation illuminations de Noël de Pierric et Conquereuil, vente de busage aux particuliers...)

- **70871-** redevance par la collectivité de rattachement

2021 : 3 519€

2022 : 3 724€

Refacturation à Redon Agglomération de prestations effectuées par la commune.

- **70875-** redevances par les communes membres du GFP

2021: 18 652€

2022 : 19 707,22€

Participation Pierric – Conquereuil et Plessé à l'ALSH – Enfance -Jeunesse au titre de 2021

Compte en baisse ou à l'identique :

- **7022** - coupe de bois

2021 : 5 059 €

2022 : 808 €

2021 : opération exceptionnelle nettoyage secteur Callac

- **70322** – droits de location et de stationnement sur le domaine public : 300 € (amarrage halte nautique)

- **70878** – redevances par d'autres redevables :

2022 : 20 630 €

2021 : 30 691 €

Le compte enregistre les loyers et charges perçues, les amendes diverses (type dépôts sauvages) et les remboursements liés aux élections.

En 2021 nous avons perçu de l'Etat pour les élections départementales et régionales de juin

2021 : 18 277, 24 € pour la mise sous-pli+ le remboursement des frais d'assemblées

électorales + remboursement des parois de protections contre le covid et les nouvelles urnes.

En 2022, nous avons perçu 2 489 € pour les frais d'assemblée électorales pour les élections législatives de juin 2022.

### **Chapitre 73 – Recettes « Impôts et taxes »**

2021 : 2 985 786,24 €

2022 : 3 032 017,23 €

Ce chapitre enregistre une augmentation de 1,54 %. Parmi les recettes de ce chapitre le produit des impôts directs (73 111) sans variation des taux communaux, évolue du fait de l'augmentation des bases.

- **Compte 73111**

2012	1 872 000,00 €		
2013	1 932 000,00 €	+ 60 K€	
2014	1 955 000,58 €	+ 23,5 K€	
2015	2 065 000,10 €	+ 109,5 K€	
2016	2 050 000,10 €	- 15 K€	Baisse imputable notamment aux exonérations de certains contribuables sur la TH
2017	2 098 000,20 €	+ 48,1 K€	Revalorisation des bases
2018	2 133 000,90 €	+35,7 K€	Réforme partielle de la TH avec revalorisation des bases + indexation sur l'inflation constatée sur la dernière année
2019	2 233 000,00 €	+99,1 K€	Poursuite de la réforme de la TH
2020	2 298 000,00 €	+ 65 K€	Poursuite de la réforme de la TH et effets revalorisation des bases fiscales (Ecofinances) + compensations
2021	2 461 802,00 €	+ 164,8K€	Poursuite de la réforme TH+ exonération jeunes agriculteurs+ compensations + revalorisation des bases fiscales
2022	2 569 234,00€	+107,7K€	Poursuite de la réforme TH+ exonération jeunes agriculteurs+ compensations + revalorisation des bases fiscales

Autres principales ressources comptabilisées dans ce chapitre :

- **73211** - Attribution de compensation de Redon Agglomération.  
Le montant 2022 est identique au montant 2021 et 2020, soit 127 350 €.
- **73221** - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Suite transfert de la taxe professionnelle (stable depuis 2015) montant 2022 : 34 375 € identique à celui de 2021 et 2020.

- **73223** - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

ANNEES	MONTANT FPIC
2016	108 205 €
2017	101 335 €
2018	101 335 €
2019	101 104 €
2020	101 227 €
2021	95 112 €
2022	97 375 €

- **7336** : droits de place - augmentation de 75% des recettes. Pour rappel, en 2020, les commerçants du marché avaient été exonérés de droits de place lors du 1<sup>er</sup> confinement. En 2022, on a revu complètement les linéaires des exposants ainsi que certains tarifs. L'activité économique a également repris son cours normal.

ANNEES	DROITS DE PLACE
2018	5 006 €
2019	4 849 €
2020	3 365 €
2021	4 094 €
2022	7 194 €

- **7381** : Taxe additionnelle aux droits de mutation. Ressource variable selon les ventes immobilières constatées chaque année sur la commune.

Le compte connaît en 2022 une baisse de 26,70% après avoir connu une hausse de 69,47% entre 2020 et 2021 du fait de l'augmentation significative des transactions immobilières sur la commune post covid.

ANNEES	DROITS MUTATION
2019	135 098,00 €
2020	162 408,19 €
2021	255 436,69 €
2022	187 222,78 €

- **7388** - Autres taxes diverses - correspondant au versement départemental en lien avec les taxes forfaitaires sur terrains devenant constructibles + amendes communales perçues dans le cadre de la protection civile

Les recettes sur ce compte sont aléatoires.

ANNEES	RECETTES PERCUES
2017	0
2018	0
2019	4 317 €
2020	0
2021	5 087 €
2022	8 863 €

## Chapitre 74 – Recettes : Dotations et participations

Ce chapitre a augmenté sensiblement de 6,71% entre 2022 et 2021.

Il est alimenté essentiellement par la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

- 7411 : DGF

ANNEES	DGF
2022	817 147 €
2021	814 708 €
2020	813 174 €
2019	813 625 €
2018	820 393 €

- 74121 : DSR

ANNEES	DSR
2022	879 793 €
2021	825 497 €
2020	780 328 €
2019	725 858 €
2018	706 473 €

- 74127 : DNP

ANNEES	DNP
2022	179 298 €
2021	178 930 €
2020	182 925 €
2019	182 746 €
2018	182 926 €

C'est également là qu'apparaissent :

- 74751- les Fonds de Concours fonctionnement de Redon Agglomération pour l'entretien de la voirie et les équipements communautaires.

ANNEES	FONDS de CONCOURS
2022	57 241,49 €
2021	5 200 €
2020	0
2019	63 421 €
2018	70 048 €

La dotation 2022 correspond à des fonds de concours 2019 portant sur des charges de fonctionnement d'équipements sportifs payés à retardement.

- **744** – FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

<b>ANNEES</b>	<b>FCTVA</b>
2022	15 105,11 €
2021	17 844,00 €
2020	17 323,91 €
2019	13 014,00 €

2022 : les fonds perçus portent sur des dépenses N-1 d'entretien de bâtiments, réseaux et voiries. Fait l'objet de versement automatique.

- **74718-** Autres – Ce compte enregistre les remboursements de l'Etat lors des grèves dans le cadre du SMA (Service Minimum d'Accueil), les participations financières de l'Etat pour le remboursement partiel du VTA (Volontaire Territorial en Administration).

<b>ANNEES</b>	<b>AUTRES</b>
2022	16 800 €
2021	24 391 €
2020	42 458 €
2019	34 068 €

- **7473** - Participations du département- recense les subventions départementales reçues en 2022 dans le cadre de l'Aide Enfance- Familles, le plan mercredi, le signalement du circuit de randonnée Carabosse ainsi que les participations du département pour l'utilisation des équipements sportifs des collèges.

<b>ANNEES</b>	<b>PARTICIPATION DEPT 44</b>
2022	26 000 €
2021	35 217 €
2020	28 355 €
2019	29 114 €

- **7478** – Autres subventions, dotations et participations retranscrit essentiellement les subventions provenant de la CAF et destinées à compenser le financement des rythmes scolaires, les participations au contrat Enfance-Jeunesse des communes de Conquereuil et Pierric, les subventions sur des projets ciblés, les prestations Enfance-Jeunesse et Animation.

<b>ANNEES</b>	<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>
2022	146 521 €
2021	111 107 €
2020	101 008 €
2019	105 601 €

La différence s'explique par la réception de subvention CAF 2021 lié au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) soit 56 173 €. Le paiement est décalé d'un an et correspond aux prestations produites en 2021 et payées en 2022. Le montant CEJ 2021 est de 56 173 € contre 56 210 € en 2020. Par ailleurs, on observe en 2022 une grosse activité périscolaire liée à l'Enfance-jeunesse et à l'animation avec une bonne fréquentation du service enfance 3-11 ans (mercredi périscolaire ALSH ) et une fréquentation habituelle jeunesse 11-17 ans.

- **74741** - participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire pour les communes rattachées à Redon Agglo.

ANNEES	PARTICIPATIONS
2022	29 446 €
2021	16 589 €
2020	18 019 €
2019	26 241€*

\*Rattrapage historique de situations comptables

En 2022, on note une hausse des participations et par conséquent une hausse de fréquentation de notre école par les communes de Conquereuil, Plessé, Pierric, Fégréac, Langon. La hausse s'explique par une contribution des communes aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire.

- **74748** - participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire pour les communes hors Redon Agglo.

ANNEES	PARTICIPATIONS
2022	5 151 €
2021	1 166 €
2020	1 833 €
2019	9 554 €*
2018	3 517 €

- Rattrapage historique de situations comptables

Le prix de la scolarité a évolué car depuis 2020, est réalisé un distingo entre le cout d'une scolarité en élémentaire et en maternelle ce qui a une incidence sur la participation des communes en fonction de l'âge des enfants concernés. La différence à la hausse s'explique par la présence de davantage d'enfants en Ulis issus notamment de Sion les Mines et Nort sur Erdre ainsi que de Derval.

- **748313**- dotation de l'Etat : dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle

<b>ANNEES</b>	<b>DCRTP</b>
2022	13 274 €
2021	13 274 €
2020	13 274 €
2019	14 892 €
2018	20 515 €

- **74832** – Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle

<b>ANNEES</b>	<b>AFDTP</b>
2022	0€
2021	18 957 €
2020	19 707 €
2019	19 579 €

- **74834** : compensation pour exonérations de taxes foncières

<b>ANNEES</b>	<b>COMPENSATION EXO TF</b>
2022	70 271 €
2021	69 237 €
2020	29 318 €
2019	29 339 €
2018	29 007 €

- **74835** : compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation

<b>ANNEES</b>	<b>COMPENSATION EXO TH</b>
2022	0 €
2021	0 €
2020	148 400 €
2019	139 557 €
2018	132 508 €

Pour les communes, la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales se fait via le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements et une part des frais de gestion perçus par l'État, notamment sur les taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), cotisations foncières des entreprises (CFE) et cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

## **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

---

A ce chapitre, sont comptabilisés les loyers et fermages + les locations des salles. En 2022, on note une hausse de 19,80% de ce chapitre qui passe à 205 158 € contre 171 239€ en 2021. Cette hausse est liée aux loyers des bâtiments communaux, aux locations des salles communales dont les salles des fêtes et au revenus du camping de Beslé -sur -Vilaine.

- **752** – Revenus d'immeubles

<b>ANNEES</b>	<b>REVENUS D'IMMEUBLES</b>
2022	205 096 €
2021	166 087 €
2020	157 328 €
2019	192 434 €

- **7588** – Autres produits divers de gestion courante

<b>ANNEES</b>	<b>PDTS GESTION COURANTE</b>
2022	1 062 €
2021	5 185 €
2020	232 €
2019	137 €

En 2022, des remboursements Veolia, Antargaz et DGFIP (régul PAS – Prélèvement à la source) sont enregistrés sur ce compte.

## **Chapitre 76– Recettes : Produits financiers**

---

Le chapitre enregistre seulement les intérêts de part sociale pour la modique somme de 2,13€.

## **Chapitre 77 – Recettes : Produits exceptionnels**

---

Très fluctuant, le Chapitre 77 comporte principalement des recettes issues de ventes d'immeubles, des remboursements de sinistre par l'assurance ou des tiers, et des récupérations suite à des admissions en non-valeurs qui peuvent parfois être importantes.

<b>ANNEES</b>	<b>PDTS EXCEPTIONNELS</b>
2022	161 562 €
2021	27 202 €
2020	169 357 €
2019	30 969 €
2018	23 930 €

Le montant 2022 est essentiellement le reflet d'une cession de biens (Syndicat initiative de Guéméné-Penfao pour 132 000 €, de remboursements de sinistres et de vente de déchets recyclables (plomb, batteries, fonte...) et de produits de cession de matériel roulant aux services techniques (tondeuse, radars, camion, tractopelle) ainsi que de trop versé sur des prestations communales.

### ***Chapitre 13– Recettes : Atténuation de charges***

---

Les recettes de ce chapitre sont variables et perçues en décalage par rapport aux dépenses.  
Le chapitre 13 enregistre en 2022 un solde de 30 871 € contre 57 777 € en 2021 soit une baisse de – 26 906 €.

**EVOLUTION PAR CHAPITRE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2017**

Chapitres	Intitulé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022*
10	dotations fonds divers et réserves (TLE)				1 480,00 €	253 874,05 €	
16	remboursement d'emprunts	214 062,68 €	372 401,34 €	196 405,73 €	232 478,38 €	244 178,24 €	228 813,79 €
20/21/23	dépenses d'équipement	1 539 681,05 €	2 073 007,05 €	3 300 672,64 €	1 290 198,45 €	1 355 689,75 €	1 612 712,26 €
13	subvention d'investissement			36 750,00 €			
204	subvention d'équipement	22 217,78 €	27 089,95 €	28 173,46 €	50 749,64 €	14 904,69 €	35 499,17 €
26	participations	33 954,72 €		300,00 €	- €		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 809 916,23 €</b>	<b>2 472 498,34 €</b>	<b>3 562 301,83 €</b>	<b>1 574 906,47 €</b>	<b>1 853 742,04 €</b>	<b>1 877 025,22 €</b>
Ecritures d'ordre	040	33 239,38 €	29 279,37 €	62 361,45 €	11 640,54 €	74 288,97 €	144 238,64 €
	041	52 055,65 €	114 407,48 €	5 441,70 €	327,53 €	22 491,45 €	794,33 €
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT N</b>		<b>1 895 211,26 €</b>	<b>2 616 185,19 €</b>	<b>3 630 104,98 €</b>	<b>1 586 874,54 €</b>	<b>1 965 427,15 €</b>	<b>2 022 058,19 €</b>
001	report N-1 (déficit=dépense)						
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 895 211,26 €</b>	<b>2 616 185,19 €</b>	<b>3 630 104,98 €</b>	<b>1 586 874,54 €</b>	<b>1 965 427,15 €</b>	<b>2 022 058,19 €</b>
<b>RECETTES</b>							
10 (hors 1068)	dotations - fonds divers dont FCTVA	219 813,91 €	32 438,00 €	598 596,85 €	523 285,32 €	226 980,23 €	214 335,74 €
13	Subvention invr et équipement	158 315,85 €	367 162,67 €	441 391,38 €	612 850,00 €	499 124,53 €	208 190,97 €
16( hors 165)	dotations et participations	- €	500 000,00 €	1 200 000,00 €	- €	- €	540,00 €
23/165	autres produits de gestion courante	19 595,12 €	23 721,44 €	48 159,81 €	9 861,79 €	775,00 €	
27	atténuation de charges	7 007,26 €	1 806,73 €	- €	- €		
458201			33 954,72 €	- €	- €		
<b>TOTAL RECETTES REELLES ( hors 1068)</b>		<b>404 732,14 €</b>	<b>959 083,56 €</b>	<b>2 288 148,04 €</b>	<b>1 145 997,11 €</b>	<b>726 879,76 €</b>	<b>623 066,71 €</b>
Ecritures d'ordre	040	353 963,25 €	378 307,72 €	377 101,10 €	515 332,45 €	439 790,65 €	714 296,64 €
	41	52 055,65 €	114 407,48 €	5 441,70 €	327,53 €	22 491,45 €	794,33 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT N HORS 1068</b>		<b>810 751,04 €</b>	<b>1 451 798,76 €</b>	<b>2 670 690,84 €</b>	<b>1 661 657,09 €</b>	<b>1 189 161,86 €</b>	<b>1 338 157,68 €</b>
1068	REPORT N-1 (ouverture besoin de financement investissement)	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT "N"</b>		<b>1 810 751,04 €</b>	<b>2 451 798,76 €</b>	<b>3 370 690,84 €</b>	<b>2 361 657,09 €</b>	<b>2 189 161,86 €</b>	<b>2 538 157,68 €</b>
001	report N-1 (Excédent = recette)	1 683 241,89 €	1 594 182,69 €	1 429 796,26 €	1 424 256,17 €	2 199 038,72 €	2 422 773,43 €
<b>TOTAL RECETTES GLOBALES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 493 992,93 €</b>	<b>4 045 981,45 €</b>	<b>4 800 487,10 €</b>	<b>3 785 913,26 €</b>	<b>4 388 200,58 €</b>	<b>4 760 931,11 €</b>

## Résultat excédentaire d'investissement

---

### Résultat excédentaire d'investissement (provisoire\*)

<b>2022</b>	2 738 872,92 € *
<b>2021</b>	2 422 773,43 €
<b>2020</b>	2 199 038,72 €
<b>2019</b>	1 170 382,12 €
<b>2018</b>	1 429 796,26 €

### *- Chapitre 16 Dépenses :*

2019 : année de l'emprunt de 1 200 000€ contracté pour l'acquisition de l'école Joséphine Baker.  
Les mensualités de remboursement d'emprunt n'ont commencé qu'en juillet 2019.  
Pas de nouvel emprunt réalisé depuis cette date.  
Un emprunt contracté en 2006 de 250 000€ s'est terminé le 10 février 2022.

## EMPRUNTS EN COURS

N° contrat	Désignation et Organisme prêteur	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû	Durée	Dernière échéance	Nature de taux	Taux d'intérêts
31	Trvx d'infrastructure Investissement 2008 CRCAM LOIRE ATLANTIQUE	30/01/2009	1 000 000,00 €	421 830,44 €	240	02-2029	Fixe	4,91
33	Financement investissements 2009 CACIB	01/09/2009	1 000 000,00 €	454 430,00 €	240	03-2029	Révisable	2,05
34	Création maison accueil CREDIT MUTUEL (FEDERALE)	23/05/2018	500 000,00 €	400 000,00 €	240	10-2038	Fixe	1,48
35	Construction école CREDIT MUTUEL (FEDERALE)	11/01/2019	1 200 000,00 €	990 000,00 €	240	06-2039	Fixe	1,46
27	Acquisition & amélioration 4 logts collectifs Beslé CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	11/04/2005	240 000,00 €	128 304,91 €	360	06-2035	Révisable	1,65
26	Investissement 2003 : Construction bibliothèque & regroupement des écoles Beslé CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	09/04/2003	400 000,00 €	140 318,31 €	300	01-2029	Fixe	4,17

2 534 883,66 €

**PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022**

<b>Chap 16</b>	Emprunts et dettes assimilées	228 813,79 €
<b>Chap 20</b>	frais études ( restaurant port Beslé, extension de la mairie, travaux route de Nozay/ Châteaubriant, voirie Beslé)	35 667,64 €
	frais insertion Médialex travaux aménagement carrefour Chateaubriant, restauration de la chapelle st Georges , réhabilitation PMU et restaurant du Port de Beslé, vestiaires sportifs	1 563,58 €
	concessions informatiques et droits similaires ( TBI, CTV)	3 854,54 €
<b>Chap 21</b>	Achat terrains	26 221,28 €
	équipements cimetières	13 464,00 €
	immeuble de rapport (PMU)	77 022,30 €
	installations voirie (radar, signalisation)	7 105,93 €
	poteau incendie	6 672,00 €
	matériel roulant ( véhicule porteur Iveco)	64 776,00 €
	autre matériel et outillage de voirie (tondeuse, élagueuse, brosse, pelleteuse, barrières ,,,)	120 061,45 €
	autres installations, matériel (pare ballons, petit équipement, pompe,,,) )	9 843,99 €
	Informatique : ordinateurs, écrans, scanner, licences, onduleurs, imprimante, plastifieuse	50 078,95 €
	meublier (mange debout, armoires, enceintes,,)	17 436,90 €
	diverses immobilisations corporelles ( matériel sportif, vélos, casques, stations réparation vélo, jeu tobogan, sèche mains, chauffe eau,mobilier scolaire...)	110 656,59 €
<b>Chap 23</b>	constructions : vestiaires sportifs Bellevue, petite enfance, pôle médical et paramédical, extension B1, pumptrack, resto BSV, extension des bâtiments des ST	583 509,04 €
	aménagements sécuritaires BSV, Route de Chateaubriant, borne Hermitage....	232 013, 04 €
	PAVC 2022	252 765,02 €

**TOTAL**

**1 841 526,04 €**

## Recettes d'investissement

---

### - Chapitre 10 (hors 1068) :

Les recettes de FCTVA et de TA sont, par nature, fluctuantes. Elles sont liées aux investissements réalisés par la Commune (N-1) et aux travaux des particuliers.

### Montant du FCTVA (Fond de Compensation TVA) : 10222

2022	178 104,26 €
2021	202 147,71 €
2020	499 064,60 €
2019	551 901,53 €
2018	0,00 €
2017	199 259,00 €
2016	85 038,00 €

### TA (Taxe d'Aménagement), remplace notamment la « TLE » : 10226

2022	36 231,48 €
2021	24 832,52 €
2020	24 220,72 €
2019	46 695,32 €
2018	32 438,00 €
2017	20 554,00 €
2016	19 882,00 €

### - Chapitre 13 - Subventions reçues en rapport avec les investissements de la commune

2022	208 190,97 €
2021	499 124,53 €
2020	612 850,00 €
2019	441 391,38 €
2018	368 162,00 €
2017	157 316,00 €
2016	34 430,90 €

Les soldes de subventions sont toujours en décalage avec les dépenses puisque versées sur justificatifs de fin d'opérations.

Par ailleurs, la commune est dans l'attente d'un montant global de 400 058,65 € correspondant à des subventions « certaines » non encore réceptionnées. Ce montant apparaîtra dans les restes à réaliser « recettes » de la commune.

- **Chapitre 16** : Les deux derniers emprunts sont d'un montant de 500 000 €, réalisé en 2018 pour l'un et 1 200 000 €, pour l'autre, contracté fin 2018 mais réalisé en juillet 2019. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2022. Un emprunt de 250 000 € contracté en 2006 s'est terminé en 2022.

Le montant de 540 € inscrit sur le chapitre correspond à des dépôts et cautionnements reçus.

## Résultats temporaires (récapitulatif)

Résultats (récapitulatif) temporaires – (En attente chiffres définitifs du Compte administratif 2022 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses Fonctionnement N	4 196 592,96 €	4 483 336,33 €	4 422 234,98 €	5 616 220,20 €	4 906 729,56 €	5 512 735,35 €
Recettes Fonctionnement N	5 275 507,13 €	5 329 957,01 €	5 497 776,79 €	5 501 436,23 €	5 754 105,17 €	6 190 295,97 €
Résultat de Fonctionnement N	<b>1 160 071,07 €</b>	<b>825 283,46 €</b>	<b>1 075 540,46 €</b>	-	<b>847 375,61 €</b>	<b>677 560,62 €</b>
Report Fonctionnement N-1 (002)	551 426,29 €	711 497,36 €	837 380,82 €	2 241 895,61 €	1 127 111,64 €	774 487,25 €
Résultat de clôture Fonctionnement	<b>1 711 497,36 €</b>	<b>1 536 780,82 €</b>	<b>1 912 921,28 €</b>	<b>2 127 111,64 €</b>	<b>1 974 487,25 €</b>	<b>1 452 047,87 €</b>
Dépenses Investissement N	1 895 211,26 €	2 616 185,19 €	3 630 104,98 €	1 586 874,54 €	1 965 427,15 €	2 022 058,19 €
Recettes Investiss N (hors 001 et 1068n-1)	810 751,04 €	1 451 798,76 €	2 670 690,84 €	1 661 657,09 €	<b>1 189 161,86 €</b>	1 138 157,58 €
Résultat d'Investiss. Ex N : Déficits hors 1068	-	<b>164 386,43 €</b>	-959 414,14 €	74 782,55 €	-776 265,29 €	-883 900,51 €
Report Investiss. N-1 (R001 + 1068)	2 683 241,89 €	2 594 182,69 €	2 129 796,26 €	2 124 256,17 €	3 199 038,72 €	3 622 773,43 €
Résultat de clôture Investissement (excédents)	<b>1 598 781,67 €</b>	<b>2 429 796,26 €</b>	<b>1 170 382,12 €</b>	<b>2 199 038,72 €</b>	<b>2 422 773,43 €</b>	<b>2 938 872,92 €</b>
Résultat GLOBAL (Excédent)	<b>3 310 279,03 €</b>	3 966 577,08 €	<b>3 083 305,40 €</b>	<b>4 326 150,36 €</b>	<b>4 397 260,68 €</b>	<b>4 190 920,79 €</b>



## CALCUL DES RATIOS

Population DGF : 5537 hbts

### Epargne brute (RRF-DRF)

Mesurer la capacité de la collectivité à dégager des moyens de financer ses investissements)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1, 412 K€	1, 487 K€	1,195 K€	1,390 K€	1,398 K€	1,246 K€	1,261K€

### Epargne nette (EB-16)

(Permet de mesurer cette même capacité après remboursement de la dette en capital)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 155 557 €	1 273 153 €	823 248 €	1 193 595 €	1 165 926 €	1 002 451 €	1 017 527 €

### Encours de dette (Capital restant dû)

(Permet d'apprécier l'évolution de l'endettement de la collectivité)

1 <sup>er</sup> /01/2016	1 <sup>er</sup> /01/2017	1 <sup>er</sup> /01/2018	01/01 /2019	01 /01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
2 552 660 €	2 306 200 €	2 099 079 €	2 229 051 €	3 233 522 €	3 001 868 €	2 763 647 €	2 534 883 €

### Encours de dette par habitant (CRD/pop.)\* €

1 <sup>er</sup> /01/2016	1 <sup>er</sup> /01/2017	1 <sup>er</sup> /01/2018	1 <sup>er</sup> /01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
457,06 €	410,06 €	372,24 €	406,09 €	589,09 €	547,38 €	500,84 €	457,80€

Moyenne Métropole Communes de 3.500 à 10.000 habitants = 710 €

### Encours sur épargne brute (CRD/EB)

(Permet de mesurer la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Le ratio se lit en années)

Guémené-Penfao							
Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022
1, 90 ans	1,63 ans	1,476 ans	1,90 ans	2,33 ans	2,14 ans	2,21 ans	2 ans

### Autres ratios des communes :

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2021).  
Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

DRF / Population :	Guémené-Penfao 2022	France métropolitaine communes 5 000 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	866 €	944 €	971 €

Produit Impôts Directs / Population :	Guémené-Penfao 2022	France métropolitaine communes 3500 à 10 000 habts	France métropolitaine hors Paris
	539 €	501€	538 €

RRF / Population :	Guémené-Penfao 2022	France métropolitaine communes 3500 à 10 000 habts	France métropolitaine hors Paris
	1 091 €	1 121 €	1 170€

Dép. brutes d'équipement (20-21- 23-45) / Population :	Guémené-Penfao 2022	France métropolitaine communes 3.500 à 10 000 habts	France métropolitaine hors Paris
	291 €	304 €	297 €

D.G.F. / Population :	Guémené-Penfao 2022	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	147,57 €	154 €	177 €

Dépenses de personnel / DRF :	Guémené-Penfao 2022	France métropolitaine communes 5 000 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	53,53%	57,6 %	56,4%

Marge d'autofinancement courant (MAC)* = (DRF + Rembours.Dette) / RRF :	Guémené- Penfao 2022	France métropolitaine communes 5 000 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	80,25 %	88,7 %	90,9%

\* Capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Taux d'Équipement* = Dép. brutes d'équipement / RRF	Guémené- Penfao 2022	France métropolitaine communes 5.000 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	26,67%	25,7 %	25,4 %

\* Effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur chaque année donnée, car les programmes d'équipements se jouent souvent sur plusieurs années. (travaux en régie 2022 : 104 059,59€)

Taux d'endettement* = Dette (encours) / RRF	Guémené- Penfao 2022	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	41,92 %	69 %	72,8 %

\* Mesure la charge de la dette de la collectivité au regard de sa richesse.

## **PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A PREVOIR SUR 2023 :**

### **ETALEMENT DES DEPENSES PROPOSÉ SUR LES GROS PROJETS PREVUS AU DOB 2022**

	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Mairie ( hors parvis, chauffage et ravalement façade)	181 500 €	230 000 €				411 500 €
Vestiaires	829 300 €	131 100 €				960 400 €
Voirie rurale	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	1 250 000 €
Voirie Beslé	155 000 €					155 000 €
PMU	110 000 €	500 000 €				610 000 €
PPI voirie	150 000 €	383 200 €	430 000 €	400 000 €	430 000 €	1 793 200 €
Boucle vélo	12 000 €	228 000 €				240 000 €
Vélodrome/pumptrack	250 000 €					250 000 €
Ilot mairie			50 000 €	450 000 €		500 000 €
Presbytère	24 000 €	80 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	900 000 €	3 004 000 €
Port de Beslé	125 000 €	30 000 €				155 000 €
Guinguette Beslé	134 500 €	1 000 000 €	320 000 €			1 454 500 €
Chapelle St Georges	117 000 €	280 000 €	280 000 €	121 000 €		798 000 €
Travaux énergétiques		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
Lotissement la Courtinais	62 000 €					62 000 €
<b>TOTAL PAR ANNEE</b>	<b>2 400 300 €</b>	<b>3 212 300€</b>	<b>2 380 000 €</b>	<b>2 271 000 €</b>	<b>1 630 000 €</b>	<b>11 843 600 €</b>

**SITUATION DOB 2023 Montant TTC**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Mairie	12 300 €	463 397 €					475 697 €
<i>Désamiantage</i>		30 000 €					30 000 €
<i>contrôle technique BTP consultants</i>		6 600 €					6 600 €
Vestiaires	264 817 €	695 583 €					960 400 €
Voirie rurale	252 765 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €		1 252 765 €
club house		130 200 €	130 200 €				260 400 €
Stade de foot refection du synthétique		0€	300 000€				
stade de foot éclairage		64 972€					
Voirie Beslé	78 101 €	76 899 €					155 000 €
PMU	11 820 €	110 000 €	488 180 €				610 000 €
PPI voirie	127 293 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	405 906 €		1 793 199 €
Vélodrome/pumptrack	225 030 €	24 090 €					249 120 €
Ilot mairie parking et aménagement hors énergie	0 €	0€	50 000 €	150 000 €			200 000 €
Presbytère		100 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	900 000 €	393 978 €	3 393 978 €
Port de Beslé	0 €	155 000 €					155 000 €
Guinguette Beslé	10 419 €	700 000 €	744 081 €				1 454 500 €
Etude LAD Guinguette + etudes geotechniques	6 540 €	7 680 €					14 220 €
Chapelle St Georges	617 €	250 000 €	250 000 €	297 383 €			798 000 €
Travaux énergétiques ilot mairie		150 000 €	150 000 €				300 000 €
Lotissement la courtinais	0 €	62 000 €					62 000 €
Parvis de la Mairie		9 600 €					9 600 €
<b>TOTAL PAR ANNEE</b>	<b>989 702 €</b>	<b>3 706 021 €</b>	<b>3 782 461€</b>	<b>2 117 383 €</b>	<b>1 672 289 €</b>	<b>393 978€</b>	<b>12 545 451 €</b>

**HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS REALISES ENTRE 2018 et 2022**

Années	chap 20	chap 21	chap 23	total invest annuels
2018	1 270 €	221 965 €	1 849 770 €	2 073 005 €
2019	3 321 €	458 671 €	2 838 680 €	3 300 672 €
2020	10 355 €	319 226 €	960 616 €	1 290 197 €
2021	16 899 €	634 330 €	932 063 €	1 583 292 €
2022	41 085 €	503 339 €	1 068 810 €	1 613 234 €

**Moyenne annuelle des investissements réalisés/ an depuis 2018 : 1 972 080€**

Dans la pratique, on s'aperçoit que la commune a la capacité de gérer environ 2 M€ d'investissements/ an. Le PPI proposé pour 2023 est très ambitieux.

## Taxes foncières :

RAPPEL des taux 2022, identiques à ceux de 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016 et 2015 :

	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
Guémené-Penfao 2022	43,04 %	58,14 %

On ne vote plus le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales car cette dernière a fait l'objet d'une réforme. La TH est actuellement perçue par l'Etat pour ceux qui la payent encore. Un système de compensation à destination des communes a été instauré en 2021. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires jusqu'ici est de 19,25% (pour mémoire).

Un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été opéré vers les communes depuis 2021. Le taux de référence pour le vote des taux de 2022 soit 43,04% restera inchangé en 2023.

## Charges de FONCTIONNEMENT, prévisions 2023 :

### Chapitre 11 :

Les principales charges devront être contenues.

Il convient d'être vigilant sur les consommations énergétiques et de mener une politique de sobriété énergétique visant une limitation des créneaux horaires d'éclairage public, une limitation de programmation du chauffage à 19 degrés dans les bâtiments, la mise en place d'horloges sur les radiateurs électrique, un recours au led et à des travaux de rénovation énergétique à venir.

La réduction de la consommation d'eau est également d'actualité. Des systèmes de récupération d'eau de pluie ainsi qu'une politique d'arrosage restrictive sont à poursuivre en 2023. De manière générale, les surconsommations potentielles feront l'objet d'une vigilance toute particulière. La collectivité veillera à répondre positivement aux mesures d'aides mises en place par le gouvernement pour limiter les coûts d'électricité et souscrira à l'amortisseur électricité qui permettra de bénéficier de réductions de prix sur les consommations facturées sur 2023.

L'entretien des locaux, domaine sur lequel une rationalisation avait débuté en 2019 mais a été stoppé en 2020 à cause de la pandémie reste également un point de vigilance.

La poursuite de la maintenance générale des bâtiments publics dont certains sont anciens sera également poursuivi au fil de l'année.

## Chapitre 12 : Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 devra tenir compte :

- D'avancements d'échelons, de grades et de promotions internes avec les revalorisations liées et de l'évolution de la masse salariale en général
- De la rémunération de remplaçants pour pallier aux arrêts maladie et de celle des saisonniers,
- Des éventuels réajustements nécessaires en termes de personnel à effectuer en cours d'année pour faire face au recours croissant des familles aux prestations scolaires (cantine, périscolaire, service jeunesse...)
- De l'éventuelle participation financière versée au profit de Redon Agglomération pour la mise à disposition d'un agent de la maison France Services (négociation en cours)
- De la participation financière au paiement du salaire de la chargée de mission Petites Villes de Demain
- Des remplacements d'agents titulaires partant en retraite

Au niveau de la formation, le plan de formation 2023 est à relancer sur la base des orientations prises en 2022 et 2021. Le volet Formation, peu exploité pendant la crise sanitaire devra maintenir le cap fixé sur la poursuite de la montée en compétences des agents aux divers logiciels, outils informatiques de la collectivité, de recherche d'optimisation de temps dans la gestion des mails. Il est prévu de reprendre de manière plus régulière les formations professionnalisantes, liées aux métiers pratiqués par les agents. Le plan de formation tiendra compte des nouveaux agents et facilitera leur intégration dans la fonction publique territoriale. Par ailleurs, le volet ergonomique et préventif sera également traité.

## Les orientations budgétaires 2023

Les orientations budgétaires 2023 sont très ambitieuses et les projets nombreux.

- Poursuite et achèvement de la construction de vestiaires sportifs et d'une salle de convivialité à Bellevue
- Rénovation et transformation des vestiaires de B1, création d'un Club house
- Changement en Led des éclairages des stades de Guémené-Penfao et de Guénouvry
- Salle de Kickboxing sans sanitaire à aménager au Pivert
- Réhabilitation d'un local pétanques à Guénouvry
- Extension de la mairie de Guémené-Penfao : accessibilité, rénovation de l'accueil, étude sur l'aménagement du parvis et ilot mairie (1<sup>ère</sup> phase des travaux)
- Finition de l'extension des nouveaux locaux des services techniques
- La mise en sécurité de la chapelle Saint-Georges : 1<sup>ère</sup> étape d'une restauration du bâtiment dans la perspective d'y accueillir ensuite une muséographie.
- Démarrage des travaux de réhabilitation du restaurant du Port de Beslé-sur-Vilaine avec en parallèle une étude de faisabilité économique
- La cale de mise à l'eau du Port de Beslé-sur-Vilaine et poursuite des aménagements du camping municipal
- Généralisation des éclairages LED dans les bâtiments publics
- Entretien des vitraux de l'église GP
- Réfection des murs de pierres au Presbytère et au Vélodrome
- Voie verte : poursuite des études sur l'ancienne voie ferrée Massérac/ Guémené /Blain (financées par le département 44)
- Réflexion sur un plan mobilité du bourg de Guémené-Penfao suivie d'études avant travaux d'aménagement de la voirie urbaine dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissements.
- Entretien annuel de la voirie et des accotements communaux, priorité étant donnée aux aménagements de la route de Redon, Chemin de la Tannerie, Chemin de la Fontaine.
- Etudes préalables à la rénovation du PMU. Création d'une cellule commerciale au rez-de-chaussée et bureau/ lieu de stockage à l'étage.
- Etudes de faisabilités sur le Presbytère et ses dépendances
- Poursuite d'une large réflexion sur l'habitat impliquant la réalisation de logements individuels et/ ou collectifs par un bailleur social ainsi qu'un projet de résidence services.
- Installation d'une réserve d'eau aux services techniques
- Renouvellement partiel des lanternes publiques
- Enfouissement de réseaux Rue de la Houssine
- Renouvellement des équipements informatiques à l'école Joséphine Baker

D'autres dossiers doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie :

- Rénovation du revêtement synthétique du stade de Bellevue et réhabilitation de différents équipements sportifs vieillissants
- Rénovation du bâtiment annexe du Presbytère de Beslé
- Aménagement du cheminement entre l'école, le parking de la salle des fêtes
- Achat et échanges de parcelles sur ce site

## Budget annexe de la Courtinais :

Il convient de préparer la tranche numéro 2, la première tranche étant achevée. La vente du dernier terrain s'est concrétisée en 2021.

En 2022, ce dossier n'a pas avancé. Le projet de construction, à la Courtinais, d'une nouvelle caserne de gendarmerie reste en sommeil en attente du feu vert officiel.

Afin d'envisager au mieux d'éventuels projets d'aménagements futurs de logements sociaux par un bailleur extérieur, il est prévu de lancer l'étude de cette 2<sup>ème</sup> tranche en 2023 : topologie, sols, géomètre, maîtrise d'œuvre, dimensionnement.

## Le cadre financier :

- des impôts locaux suivant la seule évolution « physique » des bases
- un partenariat avec l'intercommunalité avec des fonds de concours en baisse
- un partenariat avec la CAF dans le cadre de différents dispositifs contractualisés (contrat enfance jeunesse, prestation de service unique pour la petite enfance) permettant d'envisager une recette budgétaire d'environ 100 000€ chaque année. Ce dispositif est amené à évoluer fin 2023 dans le cadre de la CTG (convention de territoire globale) qui se substituera au contrat Enfance/ Jeunesse et repose sur un diagnostic préalable du territoire.
- des dotations de l'Etat en légère hausse

Le montant de l'épargne brute devrait s'établir autour de 1 247 618 €.

La commune est accompagnée dans la programmation pluriannuelle de ses projets par le conseiller aux décideurs locaux du secteur.

**A travers une recherche constante de financements extérieurs, elle s'appuie sur divers partenariats assurant un soutien solide de l'Etat, de la Région, du Département et de Redon Agglomération mais également de partenaires autres tels que la fondation Bern, la fondation du patrimoine ou encore l'Agence Nationale du Sport.**

Le recours aux fonds européens et aux participations privées constituera vraisemblablement en 2023 de nouveaux axes de recherche.

Il est au cœur des préoccupations municipales de préserver la santé financière de la ville en recherchant systématiquement des leviers de financement. La commune bénéficie sur les projets situés dans un périmètre bien délimité de cœur de bourg d'un accompagnement privilégié du fait des labels obtenus en 2021 « Cœur de ville, cœur de bourg » et « Petite ville de demain » et d'un suivi de Finances et Territoires.

---

Présenté par Madame le Maire en séance du Conseil municipal du 9 février 2023 après une transmission auprès des membres du Conseil par envoi du 3 février 2023.

Fait à Guéméné-Penfao, le 10 février 2023



Le Maire,  
Isabelle BARATHON